

# INFORMATIONS CONCERNANT LA PARTICIPATION AUX

## MINI VOLLEYADES 2008 AUBENAS

<b>ANNEXE 1</b> <b>PREAMBULE</b>
-------------------------------------

A. La Fédération Française de Volley-Ball et la Direction Technique Nationale organisent une grande manifestation nationale des sélections départementales des joueuses et joueurs âgés de **13 ans et moins (né(e)s en et après)**.

Cette grande manifestation est appelée « **LES MINI VOLLEYADES DES BENJAMINS** ».

B. **Les objectifs de cette manifestation sont :**

- de proposer un projet motivant aux départements concrétisant le travail local
- de forger des souvenirs sportifs pour nos jeunes pratiquants
- de fixer une perspective aux pratiquants et aux cadres départementaux
- de donner une visibilité à la pratique de cette catégorie d'âge
- d'avoir un éclairage médiatique fort sur une « catégorie cible » à l'intention du grand public, des enseignants, des cadres.

### QUALIFICATION

C. Les équipes présentées en masculin comme en féminin devront être des sélections départementales. (sauf en cas de dérogation ou il pourra être présentée une « entente de départements soumis à accord de la DTN de la FFVB »)

D. Le territoire national est divisé en 7 zones techniques et 3 zones Outre mer. A l'issue du tournoi de zone des sélections départementales un certain nombre d'équipes pourront être qualifiées selon le tableau ci-dessous (tableau établi sur la base du nombre de licenciés(e) dans la catégorie.

### TOURNOI MASCULIN

ZONE 1 :(Bretagne, Pays de la Loire, Centre) **3 qualifiés/495**

ZONE 2 :(Flandres, Picardie, Haute Normandie, Basse Normandie) **3 qualifiés/609**

ZONE 3 :(Lorraine, Alsace, Champagne Ardennes, Bourgogne, Franche Comté) **3 qualifiés/377**

ZONE 4 :(Rhône Alpes, Auvergne, Limousin) **3 qualifiés/396**

ZONE 5 :(Cote d'Azur, Provence, Languedoc, Corse) **3 qualifiés/600**

ZONE 6 :(Aquitaine, Midi Pyrénées, Poitou Charente) **2 qualifiés/293**

ZONE 7 :(Ile de France) **3 qualifiés/591**

ZONE PACIFIQUE :(Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Tahiti) **1 qualifié ?**

ZONE ANTILLES GUYANE :(Martinique, Guadeloupe, Guyane) **1 qualifié /87**

ZONE OCEAN INDIEN :(Réunion, Mayotte) **1 qualifié/104**

*Département organisateur : 1 qualifié*

## TOURNOI FEMININ

ZONE 1 : **3 qualifiés**/817

ZONE 2 : **3 qualifiés**/587

ZONE 3 : **2 qualifiés**/488

ZONE 4 : **3 qualifiés**/547

ZONE 5 : **3 qualifiés**/862

ZONE 6 : **3 qualifiés**/501

ZONE 7 : **3 qualifiés**/652

ZONE PACIFIQUE : **1** qualifié

ZONE ANTILLES GUYANE : **1** qualifié/87

ZONE OCEAN INDIEN : **1** qualifié/86

*Département du lieu d'organisation : 1 qualifié*

E. Il y aura au maximum :

- **24 équipes** dans la compétition masculine
- **24 équipes** dans la compétition féminine

En cas de désistement d'une équipe, il sera proposé 1 qualifié supplémentaire à la zone comprenant le plus de licenciés dans la catégorie benjamine.

La Direction Technique Nationale se réserve le droit d'accorder une invitation

F. Les dates de compétition des «MINI VOLLEYADES DES BENJAMINS 2008» sont fixées les 6 – 7 – 8 juin 2008

E.

## ANNEXE 2

### ORGANISATION SPORTIVE

#### FORMULE SPORTIVE FEMININE ET MASCULINE

La formule sportive sera définie conjointement avec l'organisateur et la Direction Technique Nationale.

*L'organisateur et la Direction Technique se réservent le droit de modifier le cas échéant la formule sportive.*

#### Règlement Sportif Benjamins FFVB.

:

Règlement sportif

Les règles du jeu en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4, sauf pour les points suivants :

- installations et équipements,
- dimensions du terrain.

Le terrain aura une dimension de 7m X 14m avec une ligne arrière à 3m à partir du centre du terrain

(filet) :

- hauteur du filet : Le filet aura une hauteur de 2m10 pour les féminines et pour les masculins,

- ballon : Les ballons utilisés, fournis par la DTN, seront des ballons MOLTEN : SSVP 4

Gain du match : Tous les matchs (même les finales) se joueront en 2 sets gagnants de 25 points avec au moins 2

points d'écart et le set décisif en 15 points avec au moins 2 points d'écart.

Participants :

- composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 2

remplaçants,

- responsables des équipes : un capitaine d'équipe sera désigné et il pourra être assisté de son entraîneur

lors de réserves formulées avant et pendant le match.

- Positions des joueurs et numérotation :

- la position 1 sera celle du joueur arrière,
- la position 2 sera celle du joueur avant droit,
- la position 3 sera celle du joueur avant centre,
- la position 4 sera celle du joueur avant gauche.

- Positions relatives des joueurs entre eux (au moment de la frappe du ballon au service) :

- les joueurs avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2,3,4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet),

- le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avant.

JM SCHMITT

- Service :
  - serveur : Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe,
  - rotation au service, la rotation se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1, ....),
  - services consécutifs : Un joueur ayant servi (position 1) ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service (position 2) pour éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement.
- Remplacements des joueurs : le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :
  - le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2
  - un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu qui ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.
- Libéro : il n'y a pas de libéro.
- Jeu des joueurs :
  - des avants : le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif,
  - de l'arrière : le jeu de l'arrière est traditionnel (Pénétration, attaque aux 3 m,) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.
- Temps morts :
  - 2 temps morts techniques à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont de 1 minute,
  - par équipe : 2 temps morts de 30 secondes dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

### ANNEXE 3

#### MODALITES DE PARTICIPATIONS DES DELEGATIONS

Chaque équipe participante devra communiquer **ses coordonnées** (adresse e-mail) à l'organisateur et à la DTN dès sa qualification aux Mini Volleyades obtenue.

1° Un dossier complet d'inscription sera disponible sur le site de la FFVB vers mi-mars et devra être téléchargé et renvoyé **COMPLET** avec un cheque de 480.00 euros à l'ordre de **US Aubenas VB** pour l'inscription de chaque équipe comprenant **UNIQUEMENT 6** joueurs, un arbitre jeune, deux entraîneurs. (1 mois avant la date de la compétition)

2° Le dossier donnera les explications sur la logistique des MINIVOLLEYADES et sur la formule sportive retenue par le Comité 26/07, la ligue Rhone\_Alpes et la DTN FFVB.

3° Ce dossier sera à renvoyer directement à

**US Aubenas VB, Halle des Sports 14 boulevard LECLERC, 07200 AUBENAS**

L'organisateur se chargera d'avertir la DTN de la Fédération des effectifs de chaque comité.

4° Une possibilité d'accompagnateurs supplémentaires est prévue dans la limite des places disponibles mais **AUCUN AUTRES JOUEURS** ne pourra être inscrits. Pour toute personne supplémentaire un supplément devra être payé lors de l'envoi de l'inscription.

Pour toutes informations supplémentaires contacter le responsable de l'organisation à Aubenas ;

***André RICHARD 04 75 93 15 67 ou 06 08 91 84 84***

5° L'arrivée sur les lieux de la compétition de la délégation doit se faire avant 18 h le 6 JUILLET 2008

**A. La liste définitive** des joueurs et joueuses de chaque équipe devra être communiquée à la **Direction Technique Nationale** au plus tard une semaine avant le début de la compétition, soit le 1<sup>er</sup> Juin 2008 (cf. annexe : fiche de composition de délégation)

Chaque joueur ou joueuse présent lors de la composition doit obligatoirement être licencié à la FFVB.

Chaque équipe devra posséder deux jeux de maillots réglementaires et numérotés et un équipement uniforme (maillots + shorts).

Les arbitres jeunes doivent être soit licencié FFVB, soit licencié UNSS (niveau académique minimum).

Les arbitres jeunes doivent être capables d'officier pendant une rencontre comme 1<sup>er</sup> arbitre ou comme 2<sup>ème</sup> arbitre ou comme marqueur.

Un Tee-Shirt distinctif sera fourni aux arbitres jeunes à leur arrivée. Il est souhaitable qu'ils possèdent un pantalon de couleur bleu.

Chaque délégation devra avertir **l'Organisateur Local** et la **DTN** des conditions techniques de son déplacement (mode de transport, heure d'arrivée et de départ, besoins sur place) au plus tard le 1<sup>er</sup> Juin 2008

## **G. DOM TOM**

Les délégations des DOM-TOM devront avoir confirmé officiellement et par écrit leur participation aux « VOLLEYADES 2006 » avant le **15 février 2008**

Chaque délégation des DOM-TOM sera responsable de l'organisation de son séjour en métropole (prise de contact avec l'organisateur, réservations de billets de transports, réservations de lieux d'hébergements hors compétition, organisations de rencontres de préparation)

La **DTN** pourra servir de contact afin de faciliter l'organisation du séjour en métropole.

Le montant de la part fédérale aux frais des délégations des DOM-TOM est décidée par convention entre la **FFVB** et la ligue (participation aux frais de transport sur le territoire métropolitain et participation aux frais d'hébergement)

Le montant de la participation fédérale sera déterminé en tenant compte de la ligne budgétaire attribuée aux DOM TOM dans la Convention d'Objectif avec le MSJS.

